



Compétitions football de base - Concept de protection - FAQ

Vous trouverez ci-dessous les questions les plus fréquemment posées et les réponses concernant la reprise des compétitions dans les conditions actuelles liées au coronavirus. D'autres questions et réponses sont également disponibles sur le site de l'Office fédéral du sport :

<https://www.baspo.admin.ch/fr/aktuell/covid-19-sport.html>

Important : depuis la fin de la situation extraordinaire décrétée par la confédération, la responsabilité de la lutte contre la pandémie incombe à nouveau aux cantons. Certaines réglementations diffèrent cependant d'un canton à l'autre, et nous ne pouvons pas entrer ici dans les détails (lien vers la vue d'ensemble : <https://www.swissolympic.ch/fr/a-propos-de-swiss-olympic/Dossier-Covid-19/Schutzkonzepte-f-r-Sport-und-Veranstaltungen>). Veuillez à vérifier les conditions applicables sur place dans chaque cas et consultez l'exploitant de votre installation sportive (généralement la commune).

Vestiaires, douches

- **L'utilisation des vestiaires est-elle autorisée (pour autant qu'ils soient ouverts par l'exploitant de l'installation sportive / la commune) ?**

Oui, mais sans qu'il n'y ait de mélange de différents groupes. Afin de minimiser le risque d'infection, la règle de la distanciation (distance minimale de 1,5 m) doit être respectée dans la mesure du possible. **Obligation de porter le masque dans les vestiaires à partir de l'âge de 12 ans.** De plus nous recommandons d'examiner les alternatives possibles (éviter d'utiliser les vestiaires ; arrivée/départ en tenue de match/entraînement ; organiser les réunions d'équipe à l'extérieur ; programmer plusieurs matchs sur une même installation afin de ne pas avoir trop de personnes présentes en même temps, etc.). La distanciation sociale est l'élément central de tout concept de protection.

Si un club n'est pas en mesure de fournir un vestiaire ou des douches à une équipe visiteuse, il doit en informer le club visiteur en temps utile avant le match.

- **Deux équipes différentes sont-elles autorisées à partager le même vestiaire (par ex. lors d'un tournoi de football pour enfants) ?**

Le mélange de groupes (équipes de maximum 30 personnes) persistants doit être évité. L'utilisation simultanée d'un vestiaire par deux équipes doit donc être évitée.

- **Les douches peuvent-elles être utilisées (à condition qu'elles soient ouvertes par l'exploitant de l'installation / la commune) ?**

Il en va de même que pour l'utilisation des vestiaires. Les douches doivent être utilisées de manière fractionnée et doivent être laissées libres rapidement.



Arrivée / départ lors des matchs et des entraînements

- **L'arrivée et le départ en bus d'équipe, en minibus ou en covoiturage est-elle possible ?**

Les transports collectifs sont possibles, à condition que les personnes se trouvant dans un véhicule soient connues les unes des autres (traçabilité). Comme la distance minimale de 1,5 mètre ne peut être respectée dans les véhicules ou les minibus, il est recommandé de porter un masque de protection (c'est d'ailleurs obligatoire dans les transports publics). Il en va de même pour le covoiturage, lorsque des personnes de différents ménages sont assises dans le même véhicule.

Autour de l'entraînement / du match

- **Quelles sont les conditions applicables aux entraînements et compétitions de football ?**

Le football à l'extérieur peut avoir lieu sans restriction. Les entraînements de football en salle pour des groupes fixes de maximum 30 personnes s'entraînant régulièrement ensemble sont autorisés sans certificat. Les compétitions de football en salle, sont autorisées uniquement avec certificat COVID (dès 16 ans).

Attention : des directives cantonales plus strictes peuvent s'appliquer.

- **Les masques faciaux sont-ils obligatoires sur et dans les installations sportives ?**

Dans les espaces intérieurs, le port du masque est obligatoire pour toutes les personnes de plus de 12 ans qui ne participent pas directement à l'action. Dans les vestiaires, le port du masque est obligatoire pour toutes les personnes de plus de 12 ans.

- **Quelles conditions doivent être respectées pour les compétitions avec spectateurs ?**

- Les règles pour les événements sont renforcées : Les événements en intérieur sont soumis au certificat COVID (à partir de 16 ans). À l'extérieur et sans certificat COVID il est toujours possible d'accueillir un maximum de 1000 personnes assises ou 500 personnes sans places assises.

Attention : Si l'organisateur autorise la consommation de nourriture et de boissons à l'intérieur, l'obligation du certificat COVID s'applique dans ces locaux.

- **Les adultes peuvent-ils accompagner les enfants et les jeunes à l'intérieur des installations sportives ?**

Oui, les adultes peuvent accompagner les enfants et les jeunes à l'intérieur des installations sportives.

Cas de coronavirus dans le club et/ou l'équipe

- **Que se passe-t-il en cas d'infection dans le club/équipe ou dans le public ?**

Si un cas de coronavirus se produit dans le club ou s'il y a un soupçon d'infection sur l'installation sportive, le médecin de famille ou le médecin cantonal responsable doit être informé. Lors d'un cas positif, ce sont les autorités cantonales qui prendront contact avec la personne responsable de l'association, du club ou de l'organisation (pas l'inverse). Ils vérifient ensuite les contacts étroits de la personne testée positive ainsi que le respect du concept de sécurité. Les autorités cantonales décident ensuite de la marche à suivre (quarantaine, pour qui, etc.).



La restauration / les buvettes

- **Qu'est ce qui s'applique aux buvettes et aux restaurants?**

Le concept de protection de la branche Gastosuisse s'applique à la vente, à la distribution et à la consommation.

En résumé : 1) Pas de mélange des divers groupes de personnes si l'accès n'est pas soumis à l'obligation du certificat COVID pour les plus de 16 ans, 2) à l'intérieur le certificat COVID est nécessaire à partir de 16 ans, 3) Possibilité de proposer du Take Away aux personnes sans certificat à condition que ces dernières portent un masque et respectent les distances de sécurité.

Autres liens utiles

- **Où puis-je trouver des informations plus détaillées sur les concepts actuellement applicables ?**

Vous trouverez de plus amples informations sur les sites Internet de l'OFSPPO et de Swiss Olympic.